

Décision n° 2026-84 du 13 octobre 2026

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la direction technique Risques, eaux et mer

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique.

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement en date du 1^{er} avril 2022 ;

Vu les résultats des élections des représentants du personnel au comité social d'administration du Cerema du 8 décembre 2022 ;

Vu la décision n° 2023-01 du 2 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales représentatives habilitées à désigner les représentants du personnel et le nombre de ces représentants au sein des formations spécialisées de service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein des formations spécialisées de service du Cerema ;

décide

Article 1

Monsieur Sébastien Dupray, directeur de la direction technique Risques, eaux et mer, est nommé président de la formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la direction technique Risques, eaux et mer.

Il est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes.

Article 2

Sont désignés à la formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la direction technique Risques, eaux et mer en qualité de représentants du personnel :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	- Monsieur Mohamed El Fadili	- Monsieur Alan Quentric
FNEE-CGT	- Monsieur Xavier Lemaitre	- Monsieur Fabien Marzin
FO	- Madame Amélie Roche - Monsieur Franck Pilnière	- Monsieur Aldéric Hauchecorne - Madame Françoise Lhullier
UNSA	- Madame Marion Messenger	- Monsieur Xavier Kergadallan

Article 3

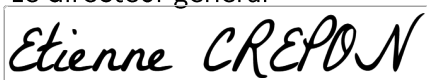
La présente décision abroge la décision n° 2025-38 du 23 juin 2025.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2026

Le directeur général


box SIGN 1JLLVJKL-4LYVYL52

Étienne Crépon